



Commission Régionale Féminine

SAISON 2021 / 2022

PROCÈS-VERBAL N°32

Réunion restreinte du mardi 1^{er} mars 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COVID 19 : Communiqué sur les modalités de reports de match Protocole actualisé par la F.F.F. à compter du 16/02/2022

Le 20 août 2021, le COMEX de la F.F.F. a édité un protocole de reprise des compétitions précisant notamment les conditions de report des rencontres en cas de joueurs positifs COVID.

Pour reporter une rencontre, l'une des deux conditions suivantes doit être validée :

- **A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs le jour du match,**
- **L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours**

Dans ce même protocole, il est précisé que « *Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : **la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club***

En application de ce protocole, il est procédé à une vérification des feuilles de match de l'équipe concernée pour s'assurer que les joueuses / joueurs, dont les tests positifs au Covid ont été transmis, sont bien membres de l'équipe concernées.

Précisions sur la vérification des tests (source : Hotline pandémie de la F.F.F.) :

Dans les protocoles de la F.F.F., il est bien stipulé que les personnes doivent présenter un QR code pour accéder aux ERP et pouvoir participer à nos manifestations.

Ce QR code est donc indispensable pour attester de la véracité de la situation de chaque individu, que ce soit pour accéder à un ERP ou justifier de sa positivité au virus.

Les documents présentés sans QR Code ne peuvent donc pas être pris en compte aussi bien lors des demandes de report de match que le jour du match pour participer à une rencontre.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – Seniors Féminine

Rappel calendrier des tours :

1/8^{èmes} de Finale : samedi 05 mars 2022 (entrée de VGA SAINT MAUR FF 1 – D2)

1/4 de Finale : samedi 16 avril 2022

1/2 Finales : samedi 07 mai 2022

Finale : samedi 11 juin 2022

CHAMPIONNAT REGIONAL – Seniors Féminine

Régional 1

23385267 PARIS CA 1 / RC SAINT DENIS 1 du 19/02/2022 reporté au 23/03/2022

La Commission,

Pris connaissance du courriel de RC SAINT DENIS demandant de changer la date du report du match au 16 au 30 avril 2022,

Considérant que la date du 16/04/2022 est la date des 1/4 de Finale de la Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf,

Considérant qu'il y a 6 journées de programmées jusqu'à la 2^{nde} date proposée par le RC SAINT DENIS (30/04/2022),

Considérant qu'il convient de mettre le calendrier à jour dans des délais raisonnables,

Par ces motifs,

Ne peut pas accéder à la demande du club et précise qu'elle acceptera un coup d'envoi du match plus tardif en accord avec les 2 clubs.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – U18F

Rappel calendrier des tours :

1/8^{èmes} de Finale : samedi 26 mars 2022

1/4 de Finale : samedi 16 avril 2022

1/2 Finales : samedi 07 mai 2022

Finale : samedi 11 juin 2022

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F – PHASE 2

Niveau 2

Poule B

23387584 ES 16 / ENTENTE SANNOIS-SOISY du 02/04/2022

La Commission,

Pris connaissance du courriel de l'ENTENTE SANNOIS-SOISY demandant l'application de l'article 23.8 du RSG de la LPIFF :

Les clubs ayant déclaré forfait avisé ou non pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches " aller ", doivent disputer le match " retour " sur le terrain de l'adversaire. Cette décision revient à la Commission compétente sur demande écrite du club concerné.

Considérant que lors du match aller le samedi 04/12/2021, l'équipe de l'ES 16 était forfait,

Par ces motifs,

Inverse la rencontre sur les installations de l'ENTENE SANNOIS-SOISY.

Niveau 3

Poule A

23387524 SOLITAIRES PARIS EST 1 / SEVRES FC 92 du 05/02/2022

La Commission,

En l'absence de la réception de la feuille de match et du rapport demandé au club de SOLITAIRES PARIS EST fait application de l'article 44.2 du RSG de la LPIFF et donne match perdu par pénalité au club de SOLITAIRES PARIS EST (-1pt ; 0 but) pour non envoi de la feuille de match après 2 rappels, l'équipe de SEVRES FC 92 conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre.

Poule C

23387433 BEZONS U.S.O. 1 / BOURG LA REINE A.S. 1 du 12/03/2022

Rappel :

La Commission reste dans l'attente de la proposition d'un terrain de repli situé en dehors de la ville de BEZONS, accompagné de l'attestation du propriétaire du terrain, pour sa réunion du 08/03/2022 au plus tard, pour le match ci-dessous (décision C.R.D. du 19/01/2022 ayant infligé une suspension de terrain de 1 match ferme à l'équipe U18F de BEZONS U.S.O. à compter du 21/02/2022).

Poule E

24225785 TORCY PVM US 1 / SALESIIENNE DE PARIS 1 du 05/03/2022

La Commission,

Pris connaissance de la demande de la SALESIIENNE DE PARIS pour reporter le match au samedi 26/03/2022,

Considérant que les 2 équipes sont éliminées de la Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf,

Par ces motifs,

Donne son accord sous réserve de l'accord de TORCY PVM US qui doit parvenir au plus tard le vendredi 04/03/2022 – 12h00.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – U15F

Rappel calendrier des tours :

1/8^{èmes} de Finale : samedi 26 mars 2022

1/4 de Finale : samedi 16 avril 2022

1/2 Finales : samedi 07 mai 2022

Finale : samedi 11 juin 2022